

# CALENDRIER DES EPREUVES D'EXAMENS

## M2 EUROPA-MASTER

**SEMESTRE 3, SESSION 1, 2023/2024 (1ere partie)**

**Ce calendrier vaut convocation**

**Annule et remplace calendrier envoyé le 20/11**

Mercredi 6 décembre 2023			
	Matières	Heures et salles	Enseignant
M2 Europa-Master :	Libre circulation des marchandises	10h En attente	M. Icard

Mardi 12 décembre 2023			
	Matières	Heures et salles	Enseignant
M2 Europa-Master :	Europe et ses institutions	14h – 15h30 Salle R05	Mme Malhière

<del>Vendredi 15 décembre 2023</del> Jeudi 14 décembre 2023			
	Matières	Heures et salles	Enseignant
M2 Europa-Master :	Politique de l'environnement	9h – 12h Salle <del>225</del> 231	Mme Monnier S.

Vendredi 12 janvier 2024			
	Matières	Heures et salles	Enseignant
M2 Europa-Master :	Droit Européen des affaires	A partir de 8h30 (15h) * Salle Motulsky (213)	Mme Fortier

Vendredi 26 janvier 2024			
	Matières	Heures et salles	Enseignant
M2 Europa-Master :	Ordre juridique de l'Union Européenne	A partir de 9h (15h) * Salle R33	Mme Tourard

### \*Horaires de passages communiqués ultérieurement

- Les candidats doivent présenter leur carte d'étudiant à jour à l'entrée de la salle d'examen.
- **Présentez-vous 30 minutes avant le début, aux lieux, dates et horaires ci-dessous indiqués.**
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
- Les étudiants devront déposer leurs blousons, sacs et trousse à l'entrée ou au fond de la salle d'examen (téléphone portable éteint au fond des sacs).
- Aucun appareil de communication (ordinateur, montre connectée...) n'est autorisé dans la salle d'examen.
- Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
- Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
- Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Dijon, le 01/12/2023  
Le responsable administratif  
Romain CARRE

